

Grève le 5 décembre

Zéro
perdant !



Les modalités d'actions locales sont en cours de définition

Réforme des retraites : foire aux questions

Vous n'êtes pas un-e spécialiste des retraites, et pourtant, vous voulez mieux comprendre ce qui se prépare dans la réforme en cours de discussion.

L'UNSA va vous y aider en publiant régulièrement des articles sous forme de FAQ (Foire Aux Questions).

Retrouvez tous ces éléments en ligne sur le site de l'UNSA (<https://www.unsa.org>)

1 / La réforme aura-t-elle bien lieu ?

Le candidat Emmanuel Macron dans son programme avait promis la mise en place d'une réforme de notre système de retraite où 1 euro donne les mêmes droits.

C'est un marqueur important pour le Président qui ne souhaite pas reculer sur cette question sauf à s'affaiblir.

Le Gouvernement dit vouloir rendre le système plus lisible, plus juste et plus équitable.

CE QUE DIT L'UNSA

L'UNSA n'était pas demandeuse d'une réforme systémique. C'est de la responsabilité du gouvernement.

En revanche, le système actuel n'est pas exempt de tout reproche. Des ajustements et des convergences sont nécessaires pour gommer les effets d'un système qui peut paraître illisible et injuste (mode de calcul des pensions, périodes cotisées non prises en compte, droits familiaux et droits à la réversion différents).

2 / Quels sont les enjeux de la réforme ?

Aujourd'hui les carrières ne sont plus linéaires.

On passe d'agent de la Fonction publique à micro-entrepreneur, puis à salarié du privé.

La retraite doit donc se calculer sur la base de plusieurs régimes avec des règles de calcul différentes, souvent au détriment des salariés.

Par ailleurs, les éléments de solidarité (droits familiaux par exemple) peuvent être très différents d'un régime à l'autre.

CE QUE DIT L'UNSA

Ces différences peuvent se traduire par de l'injustice, notamment pour les assurés poly-pensionnés.

Il faut que notre système prenne en compte ces nouvelles situations ainsi que les nouvelles formes d'emploi (micro-entrepreneur...).

Pour cela il faut que le système de retraite soit lisible, équitable, juste et qu'il ne soit pas réformé

3 / Le financement des retraites est-il assuré ?

Aujourd'hui le système de retraite est quasiment à l'équilibre (donnée confirmée par le Premier Ministre).

Les réformes successives ont stabilisé le financement nos retraites.

La part des pensions versées dans le PIB avoisine les 14 % et ce chiffre ne dérape pas significativement et ce quels que soient les scénarios économiques. **Le système de retraite n'est donc pas en danger financièrement** contrairement à ce que certains peuvent affirmer.

Edouard Philippe a d'ailleurs saisi le COR* pour avoir une vision précise de la situation.

CE QUE DIT L'UNSA

Pour l'UNSA, il faut sortir des débats idéologiques. Avec la saisine du COR, nous pourrions discuter sur la base d'une vision partagée de notre système et de son évolution financière.

Par ailleurs, la part de 14 % est un minimum qui correspond aux demandes actuelles des syndicats.

Quel que soit le système, si ce taux baisse ou si le PIB baisse quand le nombre de retraités augmente les conditions de départ en retraite voire les pensions devront être revues.

*COR : Conseil d'Orientation des retraites



4 / Y a-t-il des marges de manœuvres dans les négociations ?



Un nouveau cycle de discussions avec les partenaires sociaux s'est ouvert avec Mr Delevoye autour de quatre thèmes :

- les mécanismes de solidarité ;
- les conditions d'ouverture des droits à pension ;
- les conditions de l'équilibre en 2025 ainsi que les modalités de pilotage et de gouvernance du futur système ;
- les modalités de transition des 42 régimes existants vers le système futur et les garanties à offrir aux personnes en place.

CE QUE DIT ET CE QU'A DÉJÀ OBTENU L'UNSA

L'UNSA s'est engagée dans cette phase de concertation pour porter ses revendications avec comme **axe principal la défense de l'intérêt général, de notre pacte social** et des intérêts plus particuliers de ceux qu'elle représente.

L'UNSA a exigé et obtenu que parallèlement aux discussions sur la loi, s'ouvrent des négociations sur la transition des régimes actuels vers le nouveau système ainsi que des discussions sur les secteurs les plus impactés par les modifications (notamment les enseignants, les infirmières, les aides-soignants, les agents de la Fonction publique territoriale, les personnels de la RATP, de la SNCF, de l'énergie, etc.) avec, à la clé, des engagements de la part des entreprises et des employeurs publics.

Oui, des marges de manœuvre existent et l'UNSA s'emploie à les utiliser pour qu'il n'y ait pas de punis de la réforme !

5 / Quels seront les éléments du futur régime universel ?



Les paramètres du système seront identiques pour TOUS :

compte à points	droits familiaux	pensions de réversion
minimum de pension	prise en compte de la pénibilité	assiette des cotisations...

Des départs anticipés pour les fonctions dangereuses exercées dans le cadre de missions régaliennes seront maintenus.

CE QUE DIT ET CE QUE REVENDIQUE L'UNSA

Pour l'UNSA, universel ne veut pas dire unique : le système devra aussi garantir le maintien des mécanismes de solidarité et de réduction des inégalités, particulièrement pour les femmes, les salariés ou agents exposés (pénibilité-dangereosité au travail), les carrières incomplètes et ceux qui ont commencé à travailler tôt.

Pour l'UNSA, la prise en compte de ces éléments de solidarité constitue une exigence non négociable.

Une négociation doit s'ouvrir sur la prise en compte de la pénibilité.

On doit aborder cette question par les deux bouts : **en la diminuant** dans les entreprises (réduire les risques, protéger, améliorer la qualité de vie au travail...) et **en la compensant** (par exemple au moment de la retraite).

6 / Comment seront convertis, dans le système universel, les droits acquis dans le système actuel ?



Le Haut-commissaire ne cesse d'affirmer qu'il garantira **100% des droits acquis** dans l'actuel système au moment de la bascule dans le nouveau système..

CE QUE DIT L'UNSA

C'est l'un de nos points de vigilance. Les droits acquis par les salariés qui sont les plus avancés dans leur carrière doivent être conservés.

Ce principe est acquis selon M. Delevoye et un mécanisme permettant de préserver les droits acquis dans le système actuel atténuerait les impacts les plus négatifs du passage d'un système à un autre.

Au delà du principe, **l'UNSA exige d'avoir connaissance des simulations** et vérifier ainsi que le mécanisme de compensation soit un progrès pour les salariés les plus avancés dans leur carrière.

7 / Le fonctionnement par points / qu'est-ce que c'est et comment ça marche ?

Aujourd'hui de nombreux régimes fonctionnent déjà par points, et la plupart des Français sont concernés par ce système. 4 exemples :

- 1) le régime complémentaire obligatoire **AGIRC-ARCCO** des 22 millions de salariés du secteur privé est un régime à points fondé en 1947 et géré totalement par les partenaires sociaux (CGT, FO, CFDT, CGC, CFTC pour les salariés et MEDEF, CPME, U2P pour les employeurs privés)
- 2) le régime complémentaire obligatoire **IRCANTEC** de 3 millions d'agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques est un régime à points fondé en 1971 et géré totalement par les syndicats (CGT, FO, CFDT, CGC, CFTC, UNSA, FSU, SUD) et les employeurs publics.
- 3) le régime complémentaire facultatif **PREFON** ouvert aux agents publics volontaires est un régime à points fondé en 1964 et géré depuis par 4 syndicats (FO, CFDT, CGC, CFTC).
- 4) le régime complémentaire facultatif **COREM** est un régime à points géré depuis 2002 par 335 000 sociétaire de diverses mutuelles dont la MGEN.

Pour tous ces régimes, le fonctionnement est le suivant : les cotisations sont transformées en points de retraite et le montant de la retraite se calcule ensuite en multipliant le nombre de points acquis par la valeur du point. Le cumul des points se fait tout au long de la carrière.

CE QUE DIT L'UNSA

L'UNSA n'est pas opposée à un régime à points puisqu'elle en gère un avec tous les autres syndicats, l'IRCANTEC.

Mais elle a rappelé, concernant la gouvernance du futur système de retraite, son fort attachement à une gestion paritaire intégrant l'ensemble des partenaires sociaux : syndicats de salariés et organisations d'employeurs publics et privés.

Pour l'UNSA, le Conseil d'administration de la future Caisse nationale du système universel devra donc avoir un rôle de pilotage des principaux paramètres du système universel qui seront définis par la loi.

8 / Est-ce que la valeur du point d'indice peut baisser en cours de carrière ?

Le Haut-Commissaire a indiqué que le point ne pourra pas baisser.

CE QUE REVENDIQUE L'UNSA

Pour l'UNSA c'est une condition sine qua non.

La valeur du point ne peut pas baisser. Sa valeur ne doit pas être le fruit d'une décision gouvernementale mais au contraire faire l'objet d'un véritable dialogue social.

Le rendement du point doit être réévalué (par rapport aux préconisations du rapport Delevoye) afin de pouvoir assurer un taux de remplacement comparable à ceux observés aujourd'hui.

CE QU'A OBTENU L'UNSA

L'Etat ne fixera pas seul les paramètres du système. Le pilotage du système sera assuré par une caisse gérée paritairement par les partenaires sociaux (autant de représentants des employeurs que des assurés sociaux). Le seuil de représentativité des organisations syndicales est fixé à 5%, public comme privé.

Cela fait plus de 70 ans que les partenaires sociaux gèrent en direct le régime complémentaire obligatoire des salariés du privé Agirc-Arcco et cela fonctionne ...

RETRAITES
S'informer
avec l'UNSA

RETRAITES
Revendiquer
avec l'UNSA

Prendre en compte
la pénibilité

Pour le maintien
des droits acquis

Pas de puni-e-s
de la réforme